



## Agression sur mineure a plusieurs

Par **Lee123456**, le **06/10/2018** à **10:01**

Bonjour,

Je me suis fais agressée par trois garçons (18 ans, 18 ans et 17 ans). Ce n'est pas la première fois.

Que risquent'il car j'ai porté plainte ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **18:05**

Bonjour

Cela dépend des sévices subis et de leurs conséquences en terme d'itt ou blessures.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018** à **03:05**

Bonjour

vous avez bien fais de porter plainte car dorénavant ils sont dans les fichiers de police et prendre le risque de s'attaquer à vous de nouveau c'est prendre le risque de s'exposer à des sanctions plus lourdes.

L'article 222-13 du code pénal dispose que :

[citation]Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

1° Sur un mineur de quinze ans ;

8° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice [/citation]

Restant à votre disposition